

## **Institution dirigée par M. Gentil, rue Madame, 31.**

**Numéro d'inventaire** : 1981.00069.1

**Type de document** : prospectus, catalogue publicitaire

**Période de création** : 2e quart 19e siècle

**Date de création** : 1830 (vers)

**Description** : Document imprimé, restauré + ajouts ms à l'encre noire

**Mesures** : hauteur : 260 mm ; largeur : 215 mm

**Notes** : Prospectus de l'Institution dirigée par M. Gentil, "professeur de Mathématiques, ancien élève de l'École Polytechnique". Il s'agit d'une "école préparatoire pour les Ecoles Polytechnique, Navale, Militaire de St Cyr, Forestière et Centrale, et aussi pour le Baccalauréat ès-Lettres et pour celui ès-Sciences." Conservation : voir boîte enseignement masculin.

**Mots-clés** : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

**Filière** : Institutions privées

**Niveau** : Post-élémentaire

**Nom de la commune** : Paris

**Nom du département** : Paris

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 2

**Lieux** : Paris, Paris

# Institution

U. 1830.

dirigée par M<sup>r</sup> Gentil, ancien élève de l'École Polytechnique.  
Rue Madame, 31.



L'Institution dirigée par M<sup>r</sup> Gentil, Professeur de Mathématiques, est une Ecole préparatoire pour les Ecoles Polytechnique, Navale, Militaire de l'Artillerie, Forestière, et centralisée aussi pour le Recrutement des Littéraires et pour celles des Sciences.

Les plus grands soins ont été apportés par M<sup>r</sup> Gentil pour assurer à une bonne direction des études, les cours sont très nombreux : tous les dimanches des Examens choisis parmi les Professeurs des Collèges royaux et les anciens élèves de l'École Polytechnique viennent constater le travail de la semaine.

M<sup>r</sup> Gentil n'a rien négligé surtout pour mettre à profit le temps très court qui est accordé aux étudiants de l'École Navale, et il a établi pour eux des cours spéciaux qui sont assez nombreux pour que les élèves plus ou moins avancés dans leurs études, puissent les suivre avec profit.

M<sup>r</sup> Gentil passe toute la journée depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, dans les salles où transvivent ses élèves dont le nombre varie de 30 à 40. X

Les heures d'étude sont :

7 1<sup>re</sup> de 6 heures à 7 heures et demie  
2<sup>de</sup> de 7 h. 3/4 à 11 h. ....  
3<sup>de</sup> de midi 1/2 à 5 h. 3/4. ....  
4<sup>de</sup> de 7 h. 1/2 à 9 h. du soir. ....

en tout 11 heures 1/4 d'étude par jour.

Il est bien entendu que tous les cours de Mathématiques, de Littérature française et latine, de Géographie et d'Histoire, de Langue Anglaise et Allemande, de Dessin linéaire et de la figure sont comprises dans ces heures d'étude.

Les heures de repas sont :

1<sup>re</sup> de 7 heures 1/2 à 7 heures 3/4  
2<sup>de</sup> de 11 h. .... à 11 h. 1/2  
3<sup>de</sup> de 6 h. .... à 6 h. 3/4

Les élèves s'habillent pour dîner de 5 h. 3/4 à 6 h.

Les heures de récréation sont :

1<sup>re</sup> de 11 heures 1/2 à midi 1/2.  
2<sup>de</sup> de 6 h. 3/4 à 7 h. 1/2.

M<sup>r</sup> Gentil conduit lui-même ses élèves tous les Dimanches à la Messe : il va à l'église des Carmes qui est située tout près de sa maison ; il veille à ce qu'ils remplissent

X ih Jour 60 élèv.

X le temps d'étude au point extrémité  
et à Paris près de 6 h<sup>1/2</sup> à la lumine en Avr.

Si

lours de leurs de religion suivant les intentions des familles; un Ecclésiastique attaché à la paroisse *St-Sulpice* est chargé de l'éducation religieuse de ceux qui en ont besoin.

Le prix de la pension est fixé à deux mille francs pour les élèves qui ont accompli leur douzième année, et s'ils sont présentés de plus jeunes, ils ne paient que seize cents francs jusqu'à l'accomplissement de leur douzième année.

La pension, qu'elle soit de deux mille ou seize cents francs, est pour six mois et se paie de la manière suivante, savoir: en entrant, au premier trimestre, les trois dixièmes, au commencement du deuxième trimestre, les trois dixièmes et au commencement des quatre derniers mois les quatre derniers dixièmes. Tout trimestre une fois commencé appartiennent à l'établissement en entier; quand même l'Elève viendrait à quitter la maison avant son expiration et pour quelque cause que ce soit.

Chaque élève verse en entrant, pour les frais d'installation, la somme de cent cinquante francs une fois pour tout le temps qu'il passe à la maison.

Le prix de la pension comprend: l'instruction complète pour l'école à laquelle se destine l'élève, la nourriture, le logement, le blanchissage et l'entretien du linge limité aux chemises, bas et mouchoirs de poche: savoir trois chemises, trois paires de bas et trois mouchoirs de poche par semaine.

Les élèves mangent en famille avec *M. Gentil* et sont logés dans un dortoir ou dans des chambres particulières sous la surveillance de deux inspecteurs. Ils doivent se fournir et s'entretenir de tous les objets nécessaires à l'étude, tel que livres, instruments de mathématiques, papier, plumes &c. L'établissement peut leur procurer ces objets à leurs frais. Ils doivent apporter un trousseau en bon état, comprenant: trois paires de draps et une douzaine de serviettes de toilette, un couvert d'argent; une paire de draps et les serviettes restant à l'établissement à la sortie de l'élève.

Les élèves ne sortent que les Dimanches après les Examens: la rentrée est fixée à dix heures précises du soir.

En cas de maladie, les élèves sont soignés dans une infirmerie: les frais de médicaments et de *Médecins* sont à la charge des parents.

Il est très important que tout élève qui n'a pas ses parents à Paris, ait un correspondant responsable de ses actions pendant ses sorties.

Le jardin de la maison, de *M. Gentil* a une porte donnant sur la promenade du Luxembourg où les élèves les plus jeunes prennent leurs récitations.

Le poste va se charger par la lithographie je mets dans ma lettre